



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 26

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de suspendre temporairement l'application du paragraphe 92(4) de manière à permettre aux comités permanents dont les réunions ont été annoncées de se réunir le lundi 29 octobre 2007 à 18 h 30.

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 210 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (harcèlement dans le lieu de travail)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Harassment in the Workplace)*.

Il s'élève un débat.

MM. GERRARD, MARTINDALE et SARAN ainsi que M^{me} la ministre ALLAN interviennent. Sur la motion de M. ALTEMEYER, le débat est ajourné.

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 212 — *Loi modifiant la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets/The Waste Reduction and Prevention Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

MM. GERRARD et STRUTHERS interviennent. M. le ministre RONDEAU exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'âge de protection sera examinée le jeudi 1^{er} novembre 2007.

M. DYCK présente la proposition suivante :

Proposition n° 8 : Le coût des facteurs de production agricole

Attendu :

que le coût croissant des facteurs de production agricole tels que le carburant et l'engrais ont un effet sur la rentabilité des producteurs du Manitoba;

que selon Agriculture et Agroalimentaire Canada, le coût du carburant et de l'engrais représentait en 2005 15 % de l'ensemble des dépenses des fermes canadiennes, soit 4,5 milliards de dollars canadiens;

que chaque hausse du prix de l'engrais de un cent le kilogramme entraîne une augmentation des dépenses annuelles liées à l'achat d'engrais par les agriculteurs canadiens de 61 millions de dollars canadiens;

que les résultats d'un sondage national réalisé par Ipsos-Reid effectué pour le Forum canadien sur les produits fertilisants et publié en octobre 2007 ont révélé que les producteurs souhaitent avoir accès, en temps opportun, à un éventail d'engrais et de suppléments de haute qualité;

que le sondage d'Ipsos-Reid a révélé que lors de la sélection de produits, les agriculteurs portent une grande attention au coût de l'engrais et des suppléments;

que le même sondage a révélé que les agriculteurs désirent un choix accru de produits, notamment en ce qui a trait aux produits azotés et phosphatés;

qu'une étude récente commandée par les Keystone Agricultural Producers (KAP) a étudié les prix qu'avaient payés les producteurs du Manitoba et du Dakota du Nord pour des produits semblables de carburant et d'engrais au printemps 2007;

que l'étude commandée par les KAP a révélé que les producteurs du Manitoba ont payé en moyenne 33 % de plus que leurs homologues du Dakota du Nord pour un éventail de produits d'engrais et qu'ils ont même payé 63 % de plus dans le cas de l'ammoniac anhydre;

que les KAP et de nombreux producteurs ont exprimé leurs préoccupations à l'égard des prix de l'engrais au Manitoba et que ces derniers ne sont pas concurrentiels par rapport à ceux des États-Unis;

que les KAP ont indiqué qu'ils demanderaient au Bureau de la concurrence d'étudier les prix de l'engrais au Canada;

que les inégalités transfrontalières importantes en matière de prix du carburant et de l'engrais font en sorte qu'il soit plus difficile pour les producteurs du Manitoba d'être en concurrence avec les marchés agricoles mondiaux,

il est proposé que le gouvernement du Manitoba envisage d'appuyer les KAP dans leurs démarches auprès du Bureau de la concurrence et du gouvernement fédéral visant à résoudre le problème du prix de l'engrais.

Il est convenu de supprimer le dixième paragraphe de la proposition et de remplacer le dernier par ce qui suit :

que la première cargaison d'engrais livrée au port de Churchill le 17 octobre 2007, la première depuis quelques années, offre aux producteurs une source supplémentaire d'approvisionnement en engrais;

que le Bureau de la concurrence a refusé d'enquêter sur les prix de l'engrais au Canada,

il est proposé :

que le gouvernement provincial continue de soulever le problème du prix élevé de l'engrais auprès du gouvernement fédéral;

que le gouvernement provincial examine les options permettant d'importer de plus grandes quantités d'engrais par l'entremise du port de Churchill afin d'offrir aux producteurs la plus grande gamme de fournisseurs possible.

Il s'élève un débat.

M. DYCK, M^{me} la *ministre* WOWCHUK, M. EICHLER, M. le *ministre* ROBINSON ainsi que MM. BRIESE et NEVAKSHONOFF interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage la construction d'un centre de santé qui comprendra une salle d'urgence et qui desservira Neepawa, Minnedosa et les environs et qu'elle envisage de maintenir les services de soins de santé offerts dans cette région en collaborant avec les médecins et l'Office régional de la santé d'Assiniboine dans ce dossier. (W. Reiner, S. Ferguson, M. Manko et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre à envisager d'assister à l'assemblée publique qui aura lieu le 5 novembre à la bibliothèque publique Munroe située dans sa circonscription. (V. S. Vitug, S. Artuz, E. Rosas-Cantada et autres)

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS, au nom de M^{me} la *ministre* OSWALD, dépose :

le rapport annuel de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007.

(Document parlementaire n° 116)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au leader de l'opposition officielle, qui a utilisé les termes « smarmy Minister of Finance », de se rétracter.

M. MCFADYEN se rétracte.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et met tous les députés en garde quant à l'utilisation des termes « 34 seals ».

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mes} BRICK et TAILLIEU, MM. ALTEMEYER et MAGUIRE ainsi que M^{me} BRAUN font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

L'Assemblée approuve la motion d'adhésion, prévue au paragraphe 78(1) du *Règlement*, que le Comité des subsides a examinée et dont il lui a fait rapport.

M. le *ministre* SELINGER propose que soit payée sur le Trésor, afin de couvrir certaines dépenses en capital, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008, la somme de sept cent quatre-vingt-onze millions neuf cent quatre-vingt-six mille neuf cents dollars (791 986 900 \$).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* SELINGER propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor, pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008, la somme de neuf milliards deux millions six cent soixante-deux mille dollars (9 002 662 000 \$), prévue à la partie A (Dépenses de fonctionnement), et la somme de cinq cent quatre-vingt-quinze millions trois cent neuf mille quatre cents dollars (595 309 400 \$), prévue à la partie B (Investissements en immobilisations) de ce budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* SELINGER propose que le projet de loi 26 — *Loi de 2007 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2007* — soit lu une première fois et que l'Assemblée en ordonne la deuxième lecture immédiatement.

M. le *ministre* SELINGER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 26 — *Loi de 2007 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2007*.

M. le *ministre* SELINGER propose que le projet de loi 27 — *Loi d'emprunt de 2007/The Loan Act, 2007* — soit lu une première fois et que l'Assemblée en ordonne la deuxième lecture immédiatement.

M. le *ministre* SELINGER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 27 — *Loi d'emprunt de 2007/The Loan Act, 2007*.

L'Assemblée se forme en comité plénier.

Le comité plénier examine le projet de loi 26 — *Loi de 2007 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2007* — et en fait rapport sans amendement.

Le comité plénier examine le projet de loi 27 — *Loi d'emprunt de 2007/The Loan Act, 2007* — et en fait rapport sans amendement.

Le comité plénier examine le projet de loi 28 — *Loi d'exécution du budget de 2007 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2007* — et en fait rapport sans amendement.

M. le *ministre* CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 27 — *Loi d'emprunt de 2007/The Loan Act, 2007* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK ainsi que MM. BOROTSIK, HAWRANIK, EICHLER, GERRARD, FAURSCHOU et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

Est approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 26 — *Loi de 2007 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2007* — dont a fait rapport le comité plénier.

M. le *ministre* CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 28 — *Loi d'exécution du budget de 2007 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2007* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK et M. BOROTSIK interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

John HAVARD, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 17 h 49 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative du Manitoba vous prie de sanctionner les projets de loi indiqués ci-après :

« (N^o 26) — *Loi de 2007 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2007*;

« (N^o 27) — *Loi d'emprunt de 2007/The Loan Act, 2007* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur sanctionne les projets de loi en question. »

* * *

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté un projet de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N^o 28) — *Loi d'exécution du budget de 2007 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2007* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction du projet de loi en ces termes :

Jeudi 25 octobre 2007

« Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur sanctionne le projet de loi en question. »

À 17 h 51, le lieutenant-gouverneur se retire.

La séance est levée à 17 h 54, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hickes